



L'accueil des apprenants en situation de handicap

Lors de la pré-rentree, la formatrice référente informe les élèves de l'engagement de l'institut de formation auprès des personnes en situation de handicap.

La référente rencontre individuellement l'apprenant en entretien afin d'analyser la situation de handicap, d'exposer les difficultés, évaluer les capacités à entreprendre la formation et/ou à exercer ensuite la profession d'Aide-soignant, et enfin de définir avec la personne ses besoins dans le cadre de son parcours de formation.

LES INTERETS POUR L'APPRENANT

Durant la formation, l'élève en situation de handicap bénéficie d'un accompagnement durant la formation à travers des entretiens. Ils ont lieu systématiquement à mi-formation afin de personnaliser, d'adapter et d'évaluer le parcours de formation. Et en fin de formation pour établir un bilan.

Chaque entretien a pour objectifs :

- d'identifier les difficultés persistantes
- de repérer les points d'amélioration
- de proposer ou de réajuster les objectifs pédagogiques
- d'envisager la mise en place d'un contrat pédagogique
- d'évaluer les actions pédagogiques mise en place

L'entretien fait l'objet d'un compte rendu écrit dans le suivi pédagogique de l'élève.

MISE EN PLACE DE MOYENS

La formatrice référente est garant des méthodes pédagogiques. Elle veille au bon fonctionnement des actions pédagogiques auprès de ses collaborateurs et auprès des intervenants extérieurs.

Elle informe les intervenants des élèves concernés par une situation de handicap et des aménagements mis en œuvre afin de faciliter l'apprentissage. Tous les formateurs écrivent leur power point en respectant les critères suivants :

- police arial
- en 12 ou 14
- ne pas surcharger la slide
- surligner en gras ou souligner les titres, les éléments essentiels.

En accord avec l'élève et l'équipe pédagogique, la référente pédagogique si nécessaire contacte le terrain de stage pour informer du handicap de l'élève et des aménagements mis en place.

Des mesures spécifiques sont mises en œuvre pour les élèves :

- accorder un tiers temps supplémentaire pour les épreuves écrites, orales et pratiques
- oraliser les consignes lors des épreuves écrites
- donner une photocopie des cours en amont
- autoriser la calculatrice pour les épreuves écrites.

EN FIN DE FORMATION

La formatrice référente réalise une synthèse de l'année de formation :

- détermine son projet à l'issue de cette année de formation au niveau professionnel
- un bilan de satisfaction est demandé aux élèves ayant bénéficié d'un accompagnement personnalisé afin d'améliorer la qualité d'accueil d'un élève en situation de handicap.

La référente prend connaissance de ce bilan. Lors d'une réunion pédagogique, de pistes d'amélioration seront proposées après une réflexion collective.